



**COMPTE-RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MAI 2022**

**COMMUNE DE
LE POUT**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en session ordinaire sur convocation du treize mai deux mil vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOYEUX, Maire de la commune de LE POUT.

PRÉSENTS : M. Jean-Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, Mme Isabelle AUVRAY, M. Jean-Benoît MILAN, Mme Cynthia BERNAL, M. Gilles BEUSCART, M. Laurent CESCHIN, M. Matthieu DESFORGES, Mme Emilie JAHAN, M. Enguerran LAVIE, M. Jean-Christophe LUCAS, Mme Nellie PARZYCH, Mme Stéphanie RIFFAUD.

REPRESENTES : Mme martine CARBONNIER donne pouvoir à Mme Ramona CHETRIT

EXCUSÉS : M. Laurent MORETTI

Secrétaire de séance : M. Jean—Christophe LUCAS

Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 21-2022 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE DE CURSAN

La Coopérative scolaire de l'école de Cursan dont le siège est à Cursan a pour objet le financement d'activités périscolaires destinées aux élèves de l'école.

L'école de Cursan organise une classe neige pour les élèves de CM1-CM2, en partenariat avec l'école de Lugasson avec laquelle ils correspondent, à Bagnères-de-Luchon du 20 au 22 mars 2022. Elle a sollicité auprès de Le Pout, une aide financière de deux cent cinquante euros.

A l'appui de cette demande en date du 8 mars 2022, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte le détail du projet et le planning de la classe de neige.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Coopérative scolaire de Cursan " une subvention de deux-cent cinquante euros pour le séjour en classe de neige du 20 au 25 mars 2022. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 22-2022 / REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Isabelle Auvray a effectué un achat pour le compte de la commune, et l'a réglé par carte bancaire. Il convient donc de lui rembourser cet achat.

La dépense est la suivante :

- Achat de chocolats chez Aldi à Créon pour un montant de 90,19 € (ci-joint justificatif), somme imputée à l'article 623 « Publicités, publications, relations publiques »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le remboursement de la somme suivante par virement administratif à Madame Isabelle Auvray.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET DE DÉLIBÉRATION 23-2022 / Organisation de la journée de solidarité 2022 due par les employés communaux

Mise en place en 2004 pour financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, la journée de solidarité concerne tous les actifs. Elle se traduit par une journée supplémentaire de 7 heures non rémunérée. Aucun des employés communaux n'étant employé à temps plein par la commune, il y a lieu de calculer pour chacun la durée effective due.

Pour ce faire, M. le Maire a prévu de faire une saisine du Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale et ensuite de convoquer et entendre chacun des employés communaux quant à leurs souhaits et nécessités de service.

M. le Maire souhaite que ces dispositions fassent l'objet d'une délibération, à officialiser une fois que les intéressés auront été entendus.

- **Visite des installations d'aquaponie « L'Eau à la Bouche » à Le Pout**

En préalable de la séance du Conseil municipal et sur l'invitation de M. Gregory Biton, habitant de Le Pout et co-fondateur / associé de l'entreprise, l'équipe municipale s'est rendue au lieu-dit Monsion pour visiter cette installation.

Pour rappel l'aquaponie est une technique de culture hors sol utilisant les déjections de poissons vivants (ici des truites) afin de fertiliser un circuit d'eau fermé irriguant les plantations.

M. Biton et son équipe ont présenté les installations : serres, circuits d'eau, piscines à poissons, pompes, filtres et techniques de filtration, bassins...

À ce jour 3 personnes travaillent à temps plein sur le site, une autre est à mi-temps.

Un agrandissement des installations est en cours. Par ailleurs, M. Biton, de par l'expérience acquise, effectue une activité de conseil auprès de nombreux projets de fermes de ce type.

Les légumes et plantes cultivés sont très variés, et ne nécessitent aucun traitement.

Le seul apport est la nourriture destinée aux poissons sous la forme de granulés bio.

M. Biton a insisté sur le côté vertueux de l'installation, en particulier l'économie d'eau, puisque depuis la mise en route aucun apport d'eau extérieur n'a été nécessaire, tous les besoins étant assurés par l'eau de pluie.

La clientèle visée est essentiellement la restauration qui est assurée d'être fournie en légumes frais, goûteux et sains. La fourniture de paniers aux particuliers est à l'étude mais doit faire face à des problèmes de logistique.

L'équipe municipale a goûté de nombreux légumes mais aussi, à l'étonnement général, à des fleurs destinées à agrémenter les assiettes gourmandes. Le résultat gustatif est surprenant !

Même si l'équipe municipale connaissait déjà les grandes lignes de l'installation, les explications de M. Biton ont permis de mesurer la complexité du projet mais aussi de constater le dynamisme, le rayonnement et l'expertise de cette entreprise.

- **Nouveaux locaux de la Cabane à Projets à Créon**

M. le Maire a présenté les plans des nouveaux locaux de la cabane à Projets qui sera implantée dans les anciens locaux de la Pharmacie de l'Entre Deux Mers, préemptés par la Caisse de Dépôts et Consignations. Les consultations sont en cours pour un début des travaux en septembre et un achèvement durant le 1^{er} trimestre 2023.

- **Tracés des circuits de randonnée sur la commune**

Avant de lancer l'impression des panneaux d'affichage explicitant les sentiers de randonnée de la commune, M. le Maire demande à MM. Beuscart et Lucas de se mettre en rapport avec Mr Michel Nadaud afin de finaliser les tracés dans le but de leur faire emprunter le moins possible la D13, quitte à déplacer certains des poteaux de randonnée de pays qui s'y trouvent.

- **Fuite d'eau Lotissement Carbonnier**

Mme Chetrit informe l'assemblée qu'une 2^{ème} fuite d'eau potable est en cours Lotissement Carbonnier, alors qu'une 1^{ère} fuite venait d'être réparée au même endroit quelques jours auparavant. Cette 2^{ème} fuite, de plus en plus importante, a fait l'objet de plusieurs déclarations auprès de la SAUR mais à ce jour elles n'ont pas été suivies d'effet. Le débit est devenu important, à tel point que la chaussée s'est soulevée au niveau de la fuite et que l'eau dévale toute la descente jusqu'au Pas du Roy et se jette finalement dans le Louineau.

Mme Chetrit fait part de son agacement devant cette fuite importante et le manque de réactivité de la SAUR, mais déplore aussi qu'en cette période de sécheresse les fuites se multiplient.

Il est convenu de relancer la SAUR avec la plus grande fermeté.

Note : suite aux diverses interventions et mises en demeure, la fuite a finalement été réparée le 21 mai.

- **Aménagement Salle des Fêtes**

M. Milan ayant demandé que chacun fasse part d'idées ou suggestions avant le bouclage du projet de remise à niveau de la Salle des Fêtes, M. le Maire adresse ses remerciements aux conseillers qui ont transmis nombre de propositions utiles et originales.

FIN DE SÉANCE À 22H15

Isabelle AUVRAY	Cynthia BERNAL	Gilles BEUSCART	Martine CARBONNIER Pouvoir à R. CHETRIT	Laurent CESCHIN
Ramona CHETRIT	Matthieu DESFORGES	Émilie JAHAN	Jean-Luc JOYEUX	Enguerran LAVIE
Jean-Christophe LUCAS	Jean-Benoît MILAN	Laurent MORETTI absent	Nellie PARZYCH	Stéphanie RIFFAUD